

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**  
**PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**  
**TENUE LE 26 AOÛT 2003**

**(2003-2004)**

**1.00 RECUEILLEMENT**

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 26 AOÛT 2003 À 19 H 45 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRICKERNEIS, PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. GÉRARD BRUCHÉSI, JACQUES CARON, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ DUGAS, GUY SYLVAIN, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO

MME LUCIE LONGTIN, commissaire représentante du comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

**AINSI QUE :**

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale  
CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

**ET :**

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes  
MM. MAURICE BROSSARD, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle  
PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines  
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles  
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières  
GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

**3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**C.C.-1305-08-03**

**4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel quel à savoir :

**5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 6.01 Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance du 10 juin 2003 et de la séance ajournée du 1<sup>er</sup> juillet 2003
- 6.02 Rentrée scolaire 2003 – Information
- 6.03 Planification stratégique 2003-2006 – Rappel de l'état de situation

- 6.04 Mécanismes de participation pour les membres du conseil – Désignation des représentants
  - 6.05 5<sup>e</sup> anniversaire de la CSDGS
  - 6.06 Désignation d'une direction générale adjointe en cas d'absence prolongée de la directrice générale – Article 203 de la LIP
  - 6.07 Composition de conseil d'établissement – modifications
  - 6.08 Assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec
- 7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**
- 7.01 Comité de révision d'une décision
- 8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**
- 8.01 Position de la Commission scolaire sur la question de l'autorisation des attestations d'études collégiales (AEC) par rapport à nos DEP
  - 8.02 Carte de la formation professionnelle en Montérégie – Intervention auprès du MEQ
- 9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 9.01 Nomination ou engagement de directions d'établissement
  - 9.02 Nomination ou engagement d'un coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes pour les services complémentaires
- 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
- 10.01 Entente sur la fourniture des services financiers (bancaires) à la Commission
  - 10.02 Nomination du vérificateur externe 2003-2004
  - 10.03 Taxe scolaire – Récupération des taxes – État de situation
- 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
- 12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**
- 13.0 SERVICE DE L'INFORMATION**
- 14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**
- 15.0 COMITÉ DE PARENTS**
- 16.0 DEMANDE D'INFORMATION**
- 17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 18.01 Programme Reconnaissance – Bilan
  - 18.02 Événements protocolaires concernant les commissaires
  - 18.03 Message de la rentrée – Septembre 2003 – Hebdos
  - 18.04 Message de la rentrée à tout le personnel
  - 18.05 Protocoles d'entente : Répartition des honoraires d'expertise avec les municipalités
  - 18.06 Calendrier aux parents
  - 18.07 Lettres de la FCSQ :
    - Modifications au Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires
    - Compressions budgétaires et annonces de modifications au Régime pédagogique
  - 18.08 Déclaration d'intérêt – Formulaire
  - 18.09 Note – Règles relatives aux frais de déplacement, de logement, de subsistance, d'assurance et de représentation
  - 18.10 Organigramme 2003-2004 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

18.11 Lettre du directeur général des élections

**19.0 REVUE DE PRESSE**

**20.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, présente les différents points :

**1. Vente de terrains à Sainte-Catherine**

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, fournit les explications.

**2. Convention pari passu avec la Commission scolaire New Frontiers**

Monsieur Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, fournit les explications.

**3. Technologie Linux**

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente l'état de situation.

**4. Demande de transfert d'un élève**

Le dossier est réglé.

**5. Développement d'une AEC en informatique dans la région de Châteauguay par le cégep de Valleyfield**

Ce sujet est à l'ordre du jour.

**6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**6.01 LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2003 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2003**

**C.C.-1306-08-03**

**DISPENSE DE LECTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 2003

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1307-08-03**

**APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 10 juin 2003 soit approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1308-08-03**

**DISPENSE DE LECTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 1<sup>er</sup> juillet 2003

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,  
que le procès-verbal de la séance ajournée du 1<sup>er</sup> juillet 2003 soit approuvé  
tel que présenté.

ONT VOTÉ POUR : 20 commissaires  
ABSTENTION : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**6.02 RENTRÉE SCOLAIRE 2003 – INFORMATION**

Madame Susan Tremblay, directrice générale, commente le dossier  
d'information sur la rentrée scolaire 2003.

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, commente la  
permutation au niveau des écoles Louis-Lafortune et des Cheminots et les  
conséquences sur la date de la rentrée scolaire qui pourrait être reportée de  
quelques jours.

Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes,  
présente l'évolution de l'inscription de la clientèle et commente l'état  
général des transferts administratifs. Elle répond à des questions.

**6.03 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2003-2006 – RAPPEL DE  
L'ÉTAT DE SITUATION**

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier. Elle  
sensibilise les membres du conseil à l'échéancier de travail et de  
consultation. Elle rappelle que le plan stratégique du MEQ est attendu pour  
septembre seulement.

Elle ajoute qu'une cohésion est à établir entre la planification stratégique de  
la Commission et les plans de réussite des écoles et des centres.

**6.04 MÉCANISMES DE PARTICIPATION POUR LES MEMBRES DU  
CONSEIL – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier. Madame  
Susan Tremblay, directrice générale complète l'information.

CONSIDÉRANT la situation particulière qui prévaut en 2003-2004 par  
rapport à l'élection scolaire générale du 16 novembre  
2003, laquelle situation a pour conséquence, selon  
l'article 160.1 de la Loi sur les élections scolaires,  
qu'un « conseil des commissaires ou le comité exécutif  
ne peut siéger que s'il survient un cas de force majeure  
nécessitant son intervention ou pour satisfaire à une  
obligation prescrite par la loi »; cette période  
commence à 16 heures 30 le 19 octobre 2003 ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une continuité des travaux des  
comités formés dans le cadre des *Mécanismes de  
participation* de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Commission scolaire par  
rapport à la Loi sur l'instruction publique (articles 188  
pour le transport et 11 pour les demandes de révision  
de décision) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

de prolonger le mandat des commissaires qui siègent sur les divers comités formés dans le cadre des *Mécanismes de participation* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, et ce jusqu'à la fin de leur mandat 1998-2003 (articles 2 et 160, Loi sur les élections scolaires), conformément à la pièce déposée sous la cote 6.04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.05 5<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente la possibilité de tenir une activité de rassemblement pour le 5 janvier 2004 (PM) à l'intention du personnel, des membres des Conseils d'établissement et du Conseil des commissaires. Elle répond à des questions. Madame Susan Tremblay, directrice générale, complète les informations.

Des suggestions sont formulées par les commissaires quant à l'organisation de l'activité. Un projet consolidé sera préparé par la Direction générale.

**C.C.-1311-08-03**

**6.06 DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – ARTICLE 203 DE LA LIP**

CONFORMÉMENT à l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique et sur recommandation de la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents (primaire),

que les membres du conseil des commissaires désignent M<sup>me</sup> Carole Blouin, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.07 COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - MODIFICATIONS**

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

**C.C.-1312-08-03**

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – MODIFICATION – ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel ;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un service de garde à l'école Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Édouard à savoir :

- 5 parents
- 2 enseignants
- 1 PNE
- 1 soutien
- 1 membre du service de garde

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1313-08-03**

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT –  
MODIFICATION – ÉCOLE SAINT-BERNARD**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel ;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un service de garde à l'école Saint-Bernard ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Bernard à savoir :

- 5 parents
- 2 enseignants
- 1 PNE
- 1 soutien
- 1 membre du service de garde

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1314-08-03**

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT –  
MODIFICATION – ÉCOLE DES CHEMINOTS**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel ;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission scolaire d'en faire une école secondaire (intermédiaire, de premier cycle) (résolution C.C.-1191-02-03) ;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0353-05-00 du 2 mai 2000 déterminant le nombre de parents et le nombre de membres du personnel à chacun des conseils d'établissement ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école des Cheminots à savoir :

- 6 parents
- 4 enseignants
- 1 PNE
- 1 soutien

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1315-08-03**

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT –  
MODIFICATION – ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel ;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission scolaire d'en faire une école primaire (C.C.-1191-02-03) ;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0353-05-00 du 2 mai 2000 déterminant le nombre de parents et le nombre de membres du personnel à chacun des conseils d'établissement ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un service de garde dans cette école ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain , commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Louis-Lafortune à savoir :

- 6 parents
- 3 enseignants
- 1 PNE
- 1 soutien
- 1 membre du personnel du service de garde

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1316-08-03**

**6.08 ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC**

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que madame Sandra Sheehy, architecte, est au service exclusif de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec*, que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de madame Sandra Sheehy, architecte, dans l'exercice de ses fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**7.01 COMITÉ DE RÉVISION**

**C.C.-1317-08-03**

**HUIS CLOS**

À 20 h 36,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1318-08-03**

**LEVÉE DU HUIS CLOS**

À 21 h 40,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que le huis clos soit levé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1319-08-03**

**COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5009444**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les informations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust-Bigonnesse, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5009444, à savoir de maintenir l'affectation de l'élève à l'école Armand-Frappier, sous réserve du respect des règles prévues pour le temps de transport scolaire selon la politique de la Commission scolaire.

ONT VOTÉ POUR : 14 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 3 commissaires

ABSTENTION : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**C.C.-1320-08-03**

**HUIS CLOS**

À 21 h 43,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1321-08-03**

**LEVÉE DU HUIS CLOS**

À 21 h 57,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que le huis clos soit levé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1322-08-03**

**COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5418165**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les informations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents (primaire),

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5418165, à savoir que l'élève soit classé en 3<sup>e</sup> année et qu'une évaluation soit faite au début novembre afin d'évaluer la situation. Si des services supplémentaires à ceux déjà en place sont nécessaires, l'élève pourra être référé au Service de courte durée (Répit) ou à la classe GADSP initialement prévue selon les besoins évalués par la Direction de l'école.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1323-08-03**

**COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5520614**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les informations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5520614, à savoir de maintenir le transfert de l'élève à l'école Jean XXIII.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1324-08-03**

**COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5006325**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les informations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5006325, à savoir que les Services éducatifs relocalisent l'élève dans une école autre que des Cheminots, soit une école qui dispense les cours de secondaire III, selon la disponibilité des places et les possibilités de transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.C.-1325-08-03**

**COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5201397**

CONSIDÉRANT que les problématiques rencontrées par l'enfant dépassent le mandat de la classe régulière ;

CONSIDÉRANT l'importance pour cet élève de recevoir les services appropriés ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5201397 à savoir, de maintenir le classement de l'élève en secondaire I.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**C.C.-1326-08-03**

**8.01 POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE SUR LA QUESTION DE L'AUTORISATION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) PAR RAPPORT À NOS DEP**

Monsieur Maurice Brossard, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, présente le dossier. Il répond à une question.

CONSIDÉRANT la problématique de chevauchement de certaines attestations d'études collégiales (AEC) ;

CONSIDÉRANT la situation particulière de l'AEC Soutien technique où 74% de son contenu est similaire au diplôme d'études professionnelles (DEP) Soutien informatique ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis, commissaire,

de demander à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'intervenir auprès du Ministère de l'Éducation afin que cesse ce chevauchement entre certaines AEC et certains DEP dont, notamment celui concernant le DEP Soutien informatique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1327-08-03

**8.02 CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MONTÉRÉGIE – INTERVENTION AUPRÈS DU MEQ**

Monsieur Maurice Brossard, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT la position de la Direction régionale concernant la problématique que vit la Commission scolaire des Patriotes en ce qui concerne sa carte des options professionnelles ;

CONSIDÉRANT les développements économiques que connaissent la Montérégie et la grande région montréalaise ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder préalablement à toute décision à une mise à jour de la carte montérégienne ;

CONSIDÉRANT l'implantation de l'AEC Soutien technique en informatique par le Cégep de Valleyfield dans la région de Châteauguay ;

CONSIDÉRANT que toute décision concernant l'attribution du DEP Soutien informatique à la Commission scolaire des Patriotes entraînerait la fragilisation de cette option à l'École de formation professionnelle de Châteauguay et mettrait également en péril le seuil de rentabilité de cette école ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

de demander au Ministre de l'Éducation de surseoir à toute décision à l'effet d'accorder l'autorisation de dispenser le DEP Soutien informatique à la Commission scolaire des Patriotes et qu'en cas d'autorisation du Ministre de procéder, que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries fasse l'objet de mesures compensatoires à convenir garantissant le seuil de rentabilité de l'École de formation professionnelle de Châteauguay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**9.01 NOMINATION OU ENGAGEMENT DE DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

C.C.-1328-08-03

**ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE – M<sup>me</sup> Michèle Ruel**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **M<sup>me</sup> Michèle Ruel**, à titre de directrice de l'école Daigneau de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cet engagement est assujéti à une période de probation d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.02 NOMINATION OU ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR AUX SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES POUR LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES**

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier. Madame Susan Tremblay, directrice générale, complète le dossier.

C.C.-1329-08-03

**ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE AUX SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES – M<sup>me</sup> Nancy Turcot-Lefort**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'engager pour une durée de deux ans, à une date à déterminer par la Direction générale, **M<sup>me</sup> Nancy Turcot-Lefort**, à titre de coordonnatrice aux Services éducatifs aux jeunes, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cet engagement est assujéti à une période de probation d'une année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

C.C.-1330-08-03

**10.01 FOURNITURE DES SERVICES FINANCIERS (BANCAIRES) À LA COMMISSION**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. Des commissaires donnent leur opinion. Il répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

d'aller en appel d'offres pour le choix d'une institution financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-1331-08-03

**10.02 VÉRIFICATEUR EXTERNE 2003-2004**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. Il répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais commissaire,

de renégocier de gré à gré avec la firme de comptables agréés Ruel, Giroux, Dorion pour une période d'un an.

ONT VOTÉ POUR : 15 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 6 commissaires

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**10.03 TAXE SCOLAIRE – RÉCUPÉRATION DES TAXES – ÉTAT DE SITUATION**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

**11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.0 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

**15.0 COMITÉ DE PARENTS**

## **16.0 DEMANDE D'INFORMATION**

Monsieur Luc Chartier, commissaire, s'interroge sur la rémunération des commissaires. Le formulaire de répartition n'a pas été distribué.

## **17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin et la directrice générale, Madame Susan Tremblay commentent certaines documentations présentées au point 18 « Dépôt de documents ».

Par ailleurs, la directrice générale apporte des commentaires sur différents sujets :

- Répartition des honoraires d'expertise avec les municipalités ;
- l'implantation de la Réforme au secondaire et le choix de l'école Des Timoniers en tant qu'école ciblée ;
- la formation des nouveaux membres des Conseils d'établissement ;
- la remise du formulaire de déclaration d'intérêt.

## **18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 18.01 Programme Reconnaissance – Bilan
- 18.02 Événements protocolaires concernant les commissaires
- 18.03 Message de la rentrée – Septembre 2003 – Hebdos
- 18.04 Message de la rentrée à tout le personnel
- 18.05 Protocoles d'entente : Répartition des honoraires d'expertise avec les municipalités
- 18.06 Calendrier aux parents
- 18.07 Lettres de la FCSQ :
  - Modifications au Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires
  - Compressions budgétaires et annonces de modifications au Régime pédagogique
- 18.08 Déclaration d'intérêt – Formulaire
- 18.09 Note – Règles relatives aux frais de déplacement, de logement, de subsistance, d'assurance et de représentation
- 18.10 Organigramme 2003-2004 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- 18.11 Lettre du directeur général des élections

## **19.0 REVUE DE PRESSE**

**C.C.-1332-08-03**

## **20.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 50 heures,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que la séance ordinaire du 26 août 2003 soit et est levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidente de la séance

D:\Textes\Cc\2002-2003\Procès-verbaux\030610.doc

---

Secrétaire général